

## Travaux de création d'un bassin d'orage ou d'un ouvrage de dépollution des eaux pluviales

### B. Pièces techniques pour la demande de subvention au Conseil général

#### 1. Présentation des opérations de travaux

- Descriptif du bassin versant concerné
  - . Population
  - . Occupation des sols
  - . Type de réseau
  - . Temps de concentration
- Justification du projet
  - . À travers la nature des problèmes à résoudre et son positionnement dans le programme hiérarchisé du schéma directeur d'assainissement
- Éléments de dimensionnement
  - . Pluie de projet utilisée : hauteur totale précipitée, intensité maximum, durée totale ;
  - . Surface du bassin versant ;
  - . Surface imperméabilisée ;
  - . Occurrence de pluie stockée.
- Destination des effluents
  - . Point de rejet à la station d'épuration ou au milieu naturel selon le type de bassin à construire
- Mesures de qualité des effluents si elles existent, sinon, nature et/ou genre des informations utilisées pour le calcul de la quantité de pollution non rejetée au milieu naturel ou éliminée.
- Rendements attendus de l'ouvrage
  - . Volume stocké ;
  - . Volume by-passé pour les pluies d'occurrence d'un mois, 6 mois ;
  - . Dépollution en cas de bassin pour les eaux pluviales.
- Mode de gestion, d'entretien et destination des boues
- Démarche envisagée pour la réduction à terme de la surface active concernée
  - . Rétention à la parcelle
  - . Mise en conformité des branchements
- Zonage pluvial adopté suite à enquête publique

#### 2. Note technique

- Caractéristiques géométriques de l'ouvrage
  - . Volume utile
  - . Hauteur totale et utile
  - . Pente du radier
- Débits de fuite ou de restitution
- Durée de vidange de l'ouvrage
- Mode de reprise des effluents stockés
  - . Caractéristique des pompes ou des équipements régulateurs
- Description des autres ouvrages associés
  - . Déversoir d'orage amont, dégrilleur, dissipateur d'énergie, paroi siphonide...

#### 3. Pièces complémentaires

- Les plans
  - . Plan de localisation
  - . Plan de masse d'implantation des différents ouvrages
  - . Profil hydraulique
- Le devis estimatif détaillé de l'opération en incluant tous les frais connexes
  - . Achat terrain, maîtrise d'œuvre ...
- Le mode de consultation envisagé auquel devra être associé le Conseil général
- Le coût d'exploitation envisagé
- Le descriptif des contrôles de réception et leurs montants

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

## Composition du dossier de demande de subvention pour travaux de construction en équipements de dépollution

- . Stations d'épuration
- . Bassins d'orage
- . Bassins de dépollution des eaux pluviales

#### Envoi du dossier

Hôtel du Département  
10, rue des Saints Pères  
77010 Melun cedex

#### Contact téléphonique ou courriel

Direction de l'eau et de l'environnement  
Sous direction de l'eau  
Service d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux – SATESE  
Tél 01 64 14 76 30  
Fax 01 64 14 76 65  
Courriel : sde@cg77.fr

## REMARQUES PRELIMINAIRES

### Le dossier doit être porté par un maître d'ouvrage public

- Commune ;
- Syndicat ;
- Communauté de communes ou d'agglomération.

### Demande de subvention en 2 étapes

#### 1. Pour les études préalables

- Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Levés topographiques ;
- Études géotechniques ;
- Diagnostic amiante ;
- Dossier loi sur l'eau volet eau et volet boue ;
- Études de faisabilité ou de pré-dimensionnement y compris les mesures sur réseau pour vérifier les charges actuelles ;
- Maîtrise d'œuvre – partie conception (AVP/PRO/ACT) ;
- Coordonnateur SPS pour la partie conception ;
- Dépenses de reprographie et d'avis d'insertion.

#### 2. Pour les travaux

- Maîtrise d'œuvre partie exécution (VISA, DET, AOR) ;
- Travaux eux-mêmes ;
- Coordonnateur SPS et le contrôleur technique ;
- Essais de réception ;
- Éventuel constat d'huissier.

### Le Département se réserve le droit

- De ne faire qu'une seule inscription regroupant les deux parties de l'opération **sauf** dans le cas d'études importantes ;
- D'autoriser par dérogation et au cas par cas, le maître d'ouvrage à réaliser des travaux dans l'urgence avant l'attribution de la subvention. Cette dérogation ne constitue pas un engagement sur son attribution mais permet le maintien des droits ;
- De refuser les demandes systématiques dérogation.

## LE DOSSIER

### A. Pièces administratives pour la demande de subvention au Conseil général

#### 1. Demande signée du représentant du maître d'ouvrage indiquant

- L'objet du projet ;
- Son coût prévisionnel global ;
- La demande de la subvention ;
- Si nécessaire, une demande de dérogation pour les études ou travaux préalables.

#### 2. Délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet

- Adoption des études envisagées et leurs montants ;
- Plan prévisionnel de financement indiquant la participation sollicitée auprès des différents partenaires (AESN, Région, Département) ;
- Sollicitation des aides du Département sous forme de subvention ;
- Désignation et montant des prestations du maître d'œuvre et/ou de l'assistant maître d'ouvrage.

#### 3. Note administrative complémentaire

- Calendrier prévisionnel de l'opération :
  - . Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage ;
  - . Démarrage de l'étude.
- Si rattachement à un contrat de bassin ou global sur l'eau, fournir
  - . Les références ;
  - . Son positionnement dans l'échéancier ;
  - . Le montant prévu dans le contrat.

## Travaux de création d'une station d'épuration

### B. Pièces techniques pour la demande de subvention au Conseil général

#### 1. Présentation des opérations de travaux

- Présentation de la collectivité
  - . Population : totale et saisonnière ;
  - . Mode d'assainissement : séparatif, unitaire, mixte ;
  - . Gestion actuelle : régie, affermage.
- Justification du projet
  - . À travers la nature des problèmes à résoudre et son positionnement dans le programme hiérarchisé du schéma directeur d'assainissement.
- Caractéristiques de l'existant
  - . Fonctionnement du réseau d'assainissement :  
*population raccordée ; volume assujéti à l'assainissement ; taux d'eaux parasites et surface active raccordée, avec la distinction entre les secteurs en séparatif et en unitaire ; zonage soumis à enquête publique faisant apparaître les secteurs placés en assainissement collectif ; gestion des eaux pluviales de la commune.*
  - . Station d'épuration existante :  
*date de création ; performances ; charges reçues : hydraulique, pollution ; zone de collecte des eaux usées ; ouvrages potentiellement réutilisables.*
- Industries principales raccordées ou raccordables
  - . Charges polluantes ;
  - . Existence de convention de raccordement.
- Milieu récepteur
  - . Exutoire actuel et futur ;
  - . Qualité actuelle ;
  - . Améliorations attendues suite aux travaux (extraits du dossier loi sur l'eau).
- Résultats des études préalables
  - . Extrait de l'étude de sol.

#### 2. Note technique

- Justification précise des bases du dimensionnement
  - . Évolution démographique de la population sur la zone de collecte : projet d'urbanisation décidé ou envisagé, zone du PLU, impact du zonage assainissement ;
  - . Évolution des industries : zones d'activités actuelles et futures ;
  - . Incorporation d'autres sources de pollution : traitement des matières de curage, des matières de vidange ou d'effluents industriels spécifiques ;
  - . Contraintes environnementales : bruit, odeur, abords ;
  - . Volumes d'eaux claires parasites et météoriques résiduelles.
- Types de traitement retenus correspondant aux normes de rejet imposées par l'arrêté préfectoral :
  - . Arrêté ou récépissé
- Caractéristiques des principaux ouvrages de traitement
- Auto surveillance réglementaire envisagée avec le type d'équipement prévu
- Devenir des boues
  - . Filière retenue et équipements prévus : plan d'épandage et convention en cas de valorisation agricole, site de compostage ou autre destination ;
  - . Traitement de secours envisagé.
- Destination des déchets
  - . Dégrillats, graisses, sables.

#### 3. Pièces complémentaires

- Les plans
  - . Plan de localisation . Plan de masse d'implantation des différents ouvrages . Profil hydraulique.
- Le devis estimatif détaillé de l'opération en incluant tous les frais connexes
  - . Frais de publicité, achat terrain, maîtrise d'œuvre...
- Le mode de consultation envisagé auquel devra être associé le Conseil général.
- Le coût d'exploitation envisagé.
- Le prix de l'eau actuel et son évolution après la réalisation de l'opération.
- Le descriptif des contrôles de réception et leurs montants.